

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Les cantons à fort potentiel de ressources doivent participer davantage à la péréquation financière et à la compensation des charges (Mo. 24.3545)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Del Priore, Marie

## Bevorzugte Zitierweise

Del Priore, Marie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Les cantons à fort potentiel de ressources doivent participer davantage à la péréquation financière et à la compensation des charges (Mo. 24.3545), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.05.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Föderativer Aufbau	1
Beziehungen zwischen Bund und Kantonen	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>BV</b>	Bundesverfassung
<b>FiLaG</b>	Bundesgesetz über den Finanz- und Lastenausgleich
<hr/>	
<b>Cst</b>	Constitution fédérale
<b>PFCC</b>	Loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Föderativer Aufbau

#### Beziehungen zwischen Bund und Kantonen

**MOTION**  
DATUM: 25.09.2024  
MARIE DEL PRIORE

Le député écologiste Felix Wettstein (SO) a déposé, en juin 2024, une **motion** visant à modifier la PFCC de manière que les **cantons à fort potentiel de ressources** participent davantage à la **péréquation financière** et à la **compensation des charges**. Actuellement, la part de ces cantons se situe à la limite inférieure prévue par la Constitution, soit à deux tiers de la part de la Confédération – au minimum à deux tiers et au maximum à 80 pour cent selon la Cst. Ainsi, le parlementaire a souhaité modifier cette clé de répartition à 80 pour cent de la part de la Confédération. Il justifie sa demande par le fait que les 8 cantons concernés (ZG, SZ, NW, BS, GE, ZH, OW et AI) ont conclu l'année 2023 avec des budgets bénéficiaires et que la mesure contribuerait à réduire le déficit fédéral.

Le Conseil fédéral a estimé que la péréquation financière est un système développé en étroite collaboration avec les cantons et qu'il n'est donc pas en sa mesure de mettre en œuvre la motion car cela ne respecterait pas la procédure fédérale. De plus, le gouvernement a précisé que si la motion était acceptée, il serait demandé au second Conseil de la transformer en postulat.

Cela n'a pas été nécessaire car la proposition a été **refusée** par 115 voix, contre 57 et 5 abstentions. Le texte a reçu le soutien du groupe socialiste, du groupe des vert et de deux parlementaires centristes, ce qui n'a pas suffi.<sup>1</sup>

---

1) BO CN, 2024, p. 1907 s.